

Score de touristicité des communes de Wallonie - note méthodologique

Mai 2022

Réalisé en collaboration avec l'IWEPS



1. Présentation de l'indicateur

Le score de « touristicité » est un indicateur synthétique qui permet de déterminer le niveau d'activité touristique relatif de chaque commune de Wallonie.

Celui-ci est basé sur le niveau de chaque commune en termes de fréquentation d'attractions touristiques, de nuitées dans des hébergements touristiques reconnus et de capacité des hébergements touristiques opérationnels dans la commune.

Il varie entre 0,5 et 10. Le niveau 0,5 correspond au niveau d'activité touristique des communes qui ont le niveau d'attractivité touristique le plus faible de Wallonie et le niveau 10 aux communes dont le niveau d'activité touristique est le plus élevé de Wallonie. Il s'agit donc d'un score relatif qui permet de situer chacune des communes wallonnes par rapport au niveau d'activité touristique de la région dans son ensemble.

Il n'a été calculé actuellement que pour les données de l'année 2019 parce qu'il s'agit de la dernière année (disponible à ce jour) hors période de crise sanitaire.

2. Données mobilisées

Trois variables ont été mobilisées pour construire cet indicateur. Il s'agit des seules variables dont les données font l'objet d'une méthode de récolte standardisée et annuelle avec un niveau de détail élevé par commune.

Elles font d'ailleurs, à ce titre, partie des indicateurs repris sur le portail Walstat de l'IWEPS. D'autres variables sont également pertinentes pour cette analyse comme le nombre de résidences secondaires ou l'importance des activités de randonnées/balades dans chacune des communes. Néanmoins, pour les résidences secondaires, les données ne sont pas encore suffisamment complètes et sont collectées de manière non-récurrentes. Pour les activités de randonnées/balades, on ne dispose que de données très parcellaires.

Les variables retenues sont détaillées ci-dessous :

<i>Variable :</i>	<i>Source et méthode de collecte des données</i>	<i>Description</i>
Capacité d'accueil opérationnelle des hébergements	OwT / CGT - base de données administrative	Cette base de données de l'OwT est construite à partir des informations de la Direction des Hébergements Touristiques (DHT) et reprend les hébergements touristiques autorisés mais aussi ceux qui ont l'obligation, en vertu du code wallon du tourisme, de se faire connaître auprès du CGT même s'ils ne sont pas autorisés.
Fréquentation des attractions touristiques et musées	OwT - enquête	L'enquête est réalisée chaque année par l'Observatoire wallon du Tourisme (OwT) auprès des attractions répertoriées dans le guide annuel « Attractions & Tourisme ». D'autres attractions, ne figurant pas dans le guide mais correspondant à la définition « lieu où des excursionnistes belges ou étrangers se rendent pour une visite au cours d'une journée », ont donc aussi été ajoutées à la liste et

		prises en compte dans l'enquête de fréquentation.
Nombre de nuitées dans les hébergements	Statbel - enquête	Cette enquête est effectuée mensuellement par Statbel et porte principalement sur les établissements d'hébergement touristique qui ont été autorisés à utiliser une dénomination protégée par le Code wallon du Tourisme ou le Décret visant à promouvoir le tourisme en communauté germanophone selon le territoire où ils sont localisés.

3. Méthode de calcul

3.1. Scoring

Afin d'attribuer un score normé à chaque commune pour chacune des trois variables, les demi-déciles de la distribution ont été calculés. Un score a été attribué à chaque commune selon le demi-décile dans lequel elle se situe, selon la grille de classification détaillée ci-dessous.

Score	Conditions
0,5	Inférieur ou égal au 5 ^{ème} centile
1	Inférieur ou égal au 10 ^{ème} centile et supérieur au 5 ^{ème} centile
1+N...	Inférieur ou égal au 1+N*5 ^{ème} centile et supérieur au N*5 ^{ème} centile
10	Inférieur ou égal au 100 ^{ème} centile et supérieur au 95 ^{ème} centile

Cette méthode équivaut à diviser les communes en 20 groupes distincts de même taille (262 communes/20 = environ 13 communes) ayant un score de 0,5 à 10. Les communes ayant le

score 0,5 correspondant aux 5% des communes ayant les valeurs les plus basses pour la variable concernée, les communes ayant le score 1 correspondant aux 5% suivants et ainsi de suite jusqu'au groupe de communes ayant le score 10 correspondant aux 5% de communes ayant les valeurs les plus hautes pour la variable concernée.

Cette méthode permet de déterminer pour chacune des variables les performances relatives de chacune des communes dans chacun des domaines analysés.

Ensuite une moyenne est réalisée entre les scores obtenus pour chacune des variables afin d'obtenir le score de touristicité.

4. Anonymisation

La fréquentation des hébergements touristiques et des attractions touristiques sont des données confidentielles. Dans certaines communes, compte-tenu des règles de confidentialité existantes, ces valeurs sont par conséquent anonymisées dans les tableaux diffusés par le CGT et l'IWEPS. Afin d'assurer la meilleure précision possible dans le calcul du score de touristicité, les données confidentielles, auxquelles ont accès le CGT et l'IWEPS respectivement pour la fréquentation des attractions et les nuitées, ont été utilisées pour calculer le score final de chaque commune.

Afin d'éviter que les scores intermédiaires relatifs à chaque variable ne permettant de retrouver les valeurs de données confidentielles, une analyse des risques en termes de divulgation d'information a été menée pour chaque commune en tenant compte des tableaux publiés ou diffusés actuellement concernant les variables reprises dans l'analyse.

Celle-ci a abouti pour certaines communes à ne donner qu'une marge de valeur dans laquelle se situent les scores intermédiaires pour les variables « fréquentation des attractions » et « nuitées ». Cette marge de valeur est standardisée par soucis de simplicité et lisibilité. Cela implique que dans certains cas, il est possible à partir du score total et du score de la variable « capacité d'hébergement » d'estimer le score des deux autres variables avec plus de précision que ce qu'indique la marge de valeur. Néanmoins, il a été tenu compte de cette possibilité dans l'analyse de risques de sorte qu'elles n'entraînent pas de risque de divulgation d'information confidentielle.

Afin de ne pas restreindre la publication ultérieure de tableaux plus détaillés que ceux publiés actuellement concernant les variables analysées, il est recommandé de ne diffuser publiquement que les scores finaux et de limiter la diffusion des scores intermédiaires anonymisés à des utilisateurs en ayant un besoin avéré.